

# Le négationnisme à l'ère de la surinformation <sup>1</sup>

## Serge Farnel

*Serge Farnel est intervenu, le 5 avril 2009 à Kigali, au cours d'un Symposium organisé dans le cadre de la 15<sup>e</sup> commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda. Il s'est alors interrogé sur ce qui a rendu possible ce génocide à l'ère de la surinformation. Son intervention eut lieu deux semaines avant qu'il ne soit confronté pour la première fois, dans l'ouest du pays, à des témoignages relatifs à la participation directe de soldats français au génocide des Tutsi.*

L'opinion est loin d'avoir pleinement saisi le mécanisme sous-jacent au génocide des Tutsi du Rwanda. Elle en est encore bien souvent à balancer entre les différentes *histoires* confectionnées par le courant négationniste, parmi lesquelles le conflit interethnique, le double génocide et le génocide spontané. On se pose dès lors la question de savoir comment une telle confusion a bien pu, pas moins de quinze ans après les faits, parvenir à rester de mise, qui plus est à l'ère de la *surinformation*. Considérons pour cela les événements de 1994 au Rwanda comme étant un objet que nous commençons par percevoir avant d'en tenter une identification.

Pour avoir une chance d'être perçu, un objet doit préalablement être éclairé. Ainsi reflètera-t-il la lumière qu'il reçoit, permettant au cerveau d'en former une image mentale qu'il se chargera d'identifier en le rapprochant de sa base de connaissance et de préjugés. C'est donc en intervenant sur une ou plusieurs étapes de ce processus qu'on peut être en mesure de fausser l'identification. Dans le cas où l'objet éclairé représente les événements de 1994 au Rwanda, l'illu-

sion de les avoir correctement identifiés résulte de la parfaite adéquation entre l'image offerte par leur éclairage faussé et les préjugés qui nous ont été distillés depuis l'époque coloniale. Cette opportune rencontre n'aura en aucun cas été le fruit du hasard en ce que ledit éclairage aura préalablement été ajusté de telle sorte qu'elle ne manque pas d'avoir lieu. Or c'est précisément parce que nous sommes convaincus de la coïncidence de cette rencontre que l'événement, tel qu'il nous a été présenté, a conforté – et donc renforcé – nos préjugés, ces derniers confortant – et donc renforçant – à leur tour l'image originellement faussée de la réalité, et ainsi de suite. Tout a ainsi fonctionné à la façon d'une *rétroaction positive*, l'augmentation de notre conviction renforçant cette dernière.<sup>2</sup>

### Suréclairage partiel d'un objet et surinformation partielle d'un événement

Nous accédons à la réalité notamment par le biais de ce que nous en percevons. Or, pour être perçu, un objet se doit d'être suffisamment bien éclairé. Imaginons-en donc un au milieu d'une pièce. Tant que la lumière reste éteinte, il demeure invisible. Par analogie avec l'objet que constituent les événements de 1994 au Rwanda, l'absence d'éclairage aurait été synonyme de censure complète. Tel n'a toutefois pas été le cas des événements précités, la *surinformation* ayant été de mise tout au long du génocide des Tutsi. Si ce n'est que la surinformation, loin d'empêcher la censure, peut au contraire participer à en dissimuler le recours partiel.

Pour percevoir qu'il y a quelque chose devant soi, il faut commencer par allumer la lumière. L'éclairage procède alors d'une interrogation de l'objet par *action-réaction*. Pour ce qui concerne la reconnaissance visuelle, l'homme a besoin de lui envoyer une lumière provenant d'une source extérieure, autrement dit qui n'émane pas de son propre corps<sup>3</sup> : la lumière du jour – ou bien pendant la nuit une lampe de poche – fera l'affaire. Physiquement, cette lumière étant projetée sur l'objet, de l'énergie est fournie à ses atomes qui émettent à leur tour de la lumière : l'objet rayonne. Voici comment on parvient à percevoir le monde qui nous entoure.

Par analogie, on interroge aujourd'hui les événements de 1994 au Rwanda en questionnant des témoins – on envoie la lumière – dont on recueille les réponses – le reflet. C'est ainsi que l'on considère *faire la lumière* sur ces événements. On allume donc la lumière et surprise : il y a bien là un objet. Est-ce une table, une chaise, une cafetière ? On n'en sait rien encore. Dans notre analogie avec l'objet que constituent les événements de 1994 au Rwanda, l'éclairage est fourni par le biais de photographies, de films, de commentaires. Soudainement, le 6 avril 1994 au soir, les médias allument la lumière. Surprise : quelque chose

se passe au Rwanda. Un attentat. Puis l'interrogation : quel est donc l'événement qui fait suite ? Une guerre, une lutte tribale, un génocide ? Le problème se pose de la même manière qu'avec notre objet.

Or ce n'est pas parce que nous avons allumé la lumière que nous sommes en mesure de déterminer de quel objet il s'agit. Imaginons que nous soyons face à une chaise. Si la lumière n'en éclaire qu'une toute petite partie – disons les barreaux du dossier –, nous aurons, pourquoi pas, l'impression d'avoir été mis en face des barreaux d'une cellule de prison. Et ce n'est pas parce que la lumière projetée sur cet objet serait particulièrement intense que cela résoudrait un tant soit peu le problème. Inonder de lumière les barreaux du dossier de la chaise ne va pas nous permettre de mieux l'identifier.

Par analogie avec l'objet que constituent les événements de 1994 au Rwanda, la *surinformation* équivaut à cet éclairage intense d'une ou de plusieurs parties dudit événement.

Or, pour *interroger* correctement un objet, il faut en éclairer *toutes* les parties au risque sinon de n'en pas tout voir. Par analogie avec les événements de 1994 au Rwanda, on doit parler de tout sans omission. On évoquera par exemple aussi bien la question des familles mixtes (père hutu et femme tutsi) que celle de la déshumanisation des Tutsi, que celle enfin de la part d'implication de la France officielle dans le génocide.

L'enquêteur doit par ailleurs faire son travail d'investigation en gardant à l'esprit qu'aucune réponse ne saurait être apportée à une question qu'il n'aura pas posée. En effet, éclairer spatialement toutes les parties d'un objet ne permet pas pour autant de considérer que ledit éclairage n'est pas partiel. Encore faut-il les éclairer avec de la *lumière blanche*, c'est-à-dire avec de la lumière comprenant l'ensemble du spectre aussi bien visible qu'invisible. Car une partie d'un objet ne réagira pas identiquement à toutes les fréquences de lumière qu'il reçoit. Par analogie, la nature des questions de l'enquêteur équivaut à la fréquence de la lumière envoyée sur l'objet. Or il ne lui suffit pas d'avoir interrogé un pan de l'événement pour considérer l'avoir restitué, tout dépendant des questions qu'il aura pris soin de poser.

L'enquêteur se fera fort ensuite d'analyser les réponses qu'il obtient en faisant abstraction de tout *schéma cognitif* préconçu susceptible d'entraîner chez lui le rejet *a priori* de certaines d'entre elles.<sup>4</sup>

### Les conséquences d'une surinformation inadéquate

Nous avons été *inondés* d'information pendant le génocide des Tutsi, au même titre que l'objet est inondé de lumière. Cela ne veut pas dire pour autant que nous avons pleinement saisi ce qui se passait alors au Rwanda. Car tout dépend de

la façon dont nous a été présentée l'information. Or, trop d'information ne fait pas que tuer l'information : elle peut tuer tout court lorsque, ne reflétant pas la situation qu'elle est pourtant censée décrire, elle prive l'opinion de ses moyens de réaction.

On peut voir, en ce moment même dans les kiosques parisiens, une campagne de l'association *Reporters sans frontières* (RSF) : « Informer tue » est affiché au regard du logo de RSF qui entend ainsi faire savoir que des journalistes meurent pour nous informer, ce qui est vrai. Mais informer ne tue pas que les journalistes. L'information biaisée du correspondant de RSF au Rwanda en 1994, Guy Theunis, a en effet également tué à sa façon. On ne peut pas dire que Theunis n'aura pas, en avril 1994, informé ses hiérarchies catholique et journalistique que des « massacres » avaient alors lieu à Kigali. Il se défend d'ailleurs lui-même d'avoir un tant soi peu fait preuve de retenue dans ces dénonciations. Plus de vingt fax envoyés par Guy Theunis à sa hiérarchie font bien état de l'existence de « massacres ». Si ce n'est qu'il aura omis d'en préciser la cible ainsi que les auteurs. Par analogie, il aura éclairé de façon inadéquate l'objet que constituent les événements de 1994 au Rwanda de telle sorte que l'observateur ne puisse en déduire qu'il s'agissait alors de la mise en œuvre du génocide des Tutsi, faute de quoi l'opinion internationale n'aura pu se mobiliser aux fins d'obtenir que l'on désarme l'Etat génocidaire.

## Surinformation et illusion d'information

### Illusion d'exhaustivité

La surinformation donne le sentiment d'avoir entièrement couvert l'événement, alors qu'elle n'est bien souvent que redondance d'information. Pour ce qui concerne le génocide des Tutsi, l'événement aura été *mis en lumière*, selon le média de façon plus ou moins volontairement inadéquate. Nous avons été abreuvés d'information sur ce qui était censé nous apparaître comme étant des massacres interethniques voire chaotiques, nous donnant le sentiment qu'une telle couverture, pour être exhaustive, ne pouvait qu'être honnête. Un sentiment qui aura conduit à nous faire relâcher toute forme de vigilance.

### Illusion de transparence

La surinformation donne l'illusion d'une grande *transparence* de la part de l'ensemble des protagonistes de l'événement qu'elle projette de couvrir. Encore faut-il vérifier qu'au puzzle que nous pensons avoir fini par construire ne manquent pas des pièces sans lesquelles l'image qu'il est censé restituer ne saurait en rien correspondre à la réalité. Des pièces que certains protagonistes

pourraient par exemple avoir jugées opportunes de ne pas rendre publiques. Or il suffit qu'une seule d'entre elles vienne à manquer pour déformer du tout au tout l'image que ledit puzzle était censé restituer.

Cas pratique. Le colonel Henri Poncet, qui commandait l'opération *Amaryllis* d'évacuation des ressortissants étrangers, fit, dans le compte-rendu qu'il adressa le 27 avril 1994 à l'Amiral Lanxade, alors chef d'Etat-major aux armées, mention de son « souci permanent de ne pas montrer aux médias des soldats français n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches. » Si la *Mission d'information parlementaire pour le Rwanda* – mission française présidée par Paul Quilès en 1998 – fit bien état de cette confiance, elle ne précisa toutefois pas que la vigilance, dont Poncet affirmait avoir fait preuve, résultait d'une directive de sa hiérarchie parisienne. Faute d'une telle précision, le lecteur du rapport de la mission a pu être amené à penser qu'il s'est agi là d'une initiative de Poncet en réponse à une situation qu'il n'aurait fait que découvrir une fois sur le terrain. La logique prévalant à une telle hypothèse est la suivante : faute de savoir sur qui agir pour faire cesser des massacres qu'il aurait alors perçus comme étant indifférenciés, il aurait pris l'initiative de ne pas s'en mêler, et de rester concentré sur le cœur même de la mission qui lui avait été confiée : l'évacuation des ressortissants occidentaux. Or, non seulement la *mission Quilès* omit de préciser que ce « souci permanent » avait été consigné au sein du compte-rendu de l'opération *Amaryllis*, mais elle omit également d'en annexer le contenu à son rapport, comme elle avait pourtant su le faire pour ce qui concerne nombre d'autres documents.

Or le fait que l'état-major lui ait transmis une telle directive change toute la donne ! En effet, la responsabilité que nous engageons dans chacun de nos actes tient compte du niveau de connaissance que nous avons du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Or, si l'on eût pu tenter d'expliquer la non-assistance des soldats d'*Amaryllis* aux Tutsi massacrés par l'incapacité de leur commandant à leur donner un ordre cohérent face à une situation incohérente car perçue comme chaotique au point qu'il n'aurait su distinguer les victimes des bourreaux, l'Etat-major parisien, lui, les distinguait parfaitement au moment où il lui confia ses directives. Mis en perspective avec l'ordre d'opération *Amaryllis* qui montre que cet état-major savait que la « Garde présidentielle » procédait à « l'élimination des Tutsi dans toute la ville », la directive qu'il donna, par le biais de Poncet, aux soldats français de ne pas empêcher les massacres dont ils étaient alors les témoins proches, équivaut à leur avoir ordonné de ne pas empêcher la Garde présidentielle de procéder à l'élimination des Tutsi !

Il était devenu plus qu'urgent de refermer la boîte de Pandore en lâchant les services secrets français sur tous ceux qui étaient susceptibles d'avoir eu la note com-

promettante entre leurs mains. Aussi le ministère de la Défense porta plainte pour divulgation d'un document non déclassifié, faisant ainsi en sorte que ce compte-rendu ne soit plus accessible publiquement. Il s'agissait de réorienter l'éclairage qui avait, un temps, permis de mettre convenablement en lumière un moment significatif du génocide. Il s'agissait de retirer une pièce du puzzle aux fins de cesser d'éclairer convenablement l'événement, faussant ainsi à nouveau son image d'ensemble qu'il était pourtant censé donner à voir.

### Illusion de liberté

La surinformation, c'est aussi l'auberge espagnole de l'information. Elle résulte de la négligence de la nécessité d'une *contrainte* pour structurer la liberté d'expression qui nous est offerte, sous peine de nous priver, parmi les ressources qu'elle est susceptible de nous garantir, de cet *espace de crédibilité* au sein duquel raconter le monde qui nous entoure<sup>6</sup>. Or la surinformation résulte entre autres de la faible sélectivité de l'information, faute d'un recours systématique à des critères pourtant reconnus depuis maintenant des années.

C'est ainsi au nom de la *liberté d'expression* que toute information, pour peu qu'elle ne soit pas illégale et quand bien même serait-elle irréfutable, a aujourd'hui droit de cité. Et c'est au nom de la *liberté d'opinion* que toute information, quant à elle parfaitement avérée, sera opportunément considérée comme ressortissant de la *thèse*. Il s'agit là d'un effet pervers de la liberté : son nivellement par l'égalitarisme, sorte de libertarisme médiatique.

Ainsi à la question que je posais à Védrine de savoir s'il avait eu connaissance de directives de l'armée de faire en sorte que les médias ne se rendent pas compte que les soldats français n'empêchaient pas les massacres qui avaient lieu devant leurs yeux, ce dernier me répondit ne pas considérer mes propos comme une question mais comme une thèse.

En fuyant ainsi la question que je lui posais, Védrine montrait toutefois avoir tiré la leçon de ce moment délicat qu'il avait vécu quelques semaines plus tôt au cours du procès opposant l'association *SOS Racisme* à Pierre Péan, *SOS* accusant ce dernier d'incitation à la haine raciale. Alors qu'Hubert Védrine faisait face aux juges parisiens en qualité de témoin de la défense, Me Forster, avocat de la partie civile, lui demanda s'il avait eu connaissance de l'assassinat du Premier ministre du gouvernement de coalition, Agathe Uwilingiyimana. La réponse de l'ancien Secrétaire général de l'Elysée fut pour le moins surprenante.

Petit rappel. Le 7 avril 1994, Agathe Uwilingiyimana entendait prendre la parole à la radio pour lancer un appel au calme à la population. Elle fut assassinée par la Garde présidentielle rwandaise au moment de se rendre dans les locaux de *Radio Rwanda*. Le putsch venait ainsi de commencer et la France officielle<sup>7</sup>

allait le soutenir en permettant notamment au gouvernement génocidaire de se former au sein même de son ambassade à Kigali. Sur les mains de ceux que cette France adoubaient alors rejaillissait le sang d'Agathe.

Retour au Palais de Justice. Me Forster se tourne vers Hubert Védrine : « Etiez-vous au courant qu'Agathe Uwilingyimana avait été assassinée ? », lui demande-t-il. Tous les ouvrages relatant les événements rwandais du 7 avril 1994 évoquent bien évidemment l'assassinat du Premier Ministre. Il n'est pas un film, digne de ce nom relatif au génocide des Tutsi du Rwanda, qui oserait faire l'impasse sur un meurtre qui s'avère être le geste symbole du putsch fomenté par Bagozora. Un geste qui est la marque du rejet des accords d'Arusha que la France est, si l'on en croit les propos de Védrine, censée avoir appuyés jusqu'au bout. Et pourtant, à la question de Forster de savoir s'il est au courant qu'Agathe Uwilingyimana a été assassinée, je vois et entend Hubert Védrine chuchoter : « Je ne le sais pas. » L'ancien Secrétaire général de l'Elysée qui a pourtant juré « de dire toute la vérité, rien que la vérité », osait ainsi feindre, devant les magistrats, ne pas savoir qu'Agathe Uwilingyimana avait été assassinée ! Un aveu de culpabilité auquel il n'est nullement besoin d'ajouter le moindre commentaire.

### Illusion de démocratie

La surinformation permet enfin de fabriquer des oppositions factices dont on laissera supposer qu'elles épuisent la polémique. Ainsi en fut-il, en janvier 2008, de celle qui prévalut entre Kouchner et Juppé lorsque ce dernier déclara sur son blog que le chef du Quai d'Orsay avait, ici même à Kigali, publiquement considéré que la France des années 90 avait fait une « faute politique ». Juppé rétorqua alors que Kouchner en avait dit « trop peu ou pas assez. » Ceux qui connaissent un tant soi peu le dossier savent bien qu'il en avait alors dit « trop peu ». Kouchner n'ira pourtant pas plus loin, tentant, à cet instant d'incarner aux yeux de l'opinion, l'accusation extrême contre la France officielle, ce aux fins qu'on n'ait pas idée d'aller chercher au-delà. La récente polémique entre Péan et Kouchner consiste, de la même manière, à déplacer artificiellement le *centre de gravité de la polémique* sur l'implication de la France officielle dans le génocide de manière à disqualifier *a priori* les accusations les plus graves.

### Eclairage partiel pendant et après le génocide

Les médias n'auront *surinformé* le public que d'une partie des événements survenus au Rwanda en 1994, en premier lieu desquels l'utilisation criminelle de la machette. Cette transparence partielle aura été rendue possible parce que ceux qui incitèrent à commettre ce geste ultime auront simultanément développé, à l'attention de ceux à qui ils avaient préalablement prévu de ne point le cacher,

un message censé modifier leur perception globale de l'événement, le faisant passer pour le résultat d'une colère populaire qui aurait spontanément emboîté le pas à l'attentat du 6 avril, et qui ne se serait exprimé que de manière tribale. Pour ce qui est du crime individuel, la *transparence* n'aura toutefois concerné que l'usage de la machette, autrement dit le *geste à caractère tribal*. Le génocide des Tutsi a ainsi pu ne pas apparaître avec évidence aux yeux de ceux qui ne perçurent que la mise à mort à coup d'armes traditionnelles de par le pays, sans percevoir, par ailleurs, que des massacres de masse visant l'ethnie tutsi étaient, au même moment, mis en œuvre, eux, à l'abri des regards.

Or n'est-ce pas précisément à ces *points nodaux* que le génocide se révèle avec le plus d'évidence ? Certes, il y eut les barrières à travers lesquelles furent filtrés puis tués les Tutsi et ce, aux yeux de tous. Certes, il y eut les appels publics radiophoniques à tuer les Tutsi. Mais il y eut aussi leur regroupement dans des stades où ils furent mitraillés avant d'être achevés à la machette, après quoi était organisé le déblayage des cadavres à l'aide de pelleteuses. Ne retrouve-t-on d'ailleurs pas là la gestion centralisée de la mise à mort qui prévalut, pendant la seconde guerre mondiale, à l'utilisation des chambres à gaz ?

La *transparence* n'a enfin concerné que les événements auxquels la France officielle n'aura pas directement participé. Nombreux sont ainsi ceux qui, tout en évitant d'aborder la question de la complicité de cette France dans le génocide des Tutsi, entreprennent de raconter des *histoires*, rarement dénuées d'intérêt au demeurant, relatives à ce génocide. Cela revient parfois cependant à procéder à des *travellings* de cinéaste le long de rails qui, ne pénétrant pas sur le terrain de la *question qui fâche*, permettent de ne pas subir le rejet médiatique qui, en France, s'ensuivrait mécaniquement.

### La solution optimale

On se pose la question de savoir si la mise en œuvre du génocide des Tutsi ne constituerait pas, en définitive, une des formes optimales du Crime des crimes pour peu que les forces du génocide entendent désormais tenir compte de la contrainte que constitue le *tout à l'info*. Cette nouvelle doctrine, pour ce qui concerne le génocide des Tutsi au Rwanda, se sera appuyée sur le soutien sans borne de la France officielle de l'époque au gouvernement putschiste génocidaire. Il s'agit aujourd'hui de se concentrer sur ce qui, échappant à ce jour encore à l'opinion, ne permet toujours pas à cette dernière de dessiner le schéma complet du mécanisme génocidaire. Accéder à la compréhension de l'implication de cette France dans le génocide des Tutsi au Rwanda, c'est repérer un rouage essentiel sans la compréhension duquel on ne saurait accéder à celle de l'ensemble du système d'engrenages internes à l'horlogerie génocidaire. Une hor-



logerie dans laquelle la gestion de l'information est au centre. C'est pourquoi elle fut également au centre des préoccupations de la France du génocide, au même titre que le furent ses soutiens militaire, financier et logistique aux forces du génocide. Une manipulation de l'information qu'elle aura pris le plus grand soin d'opérer... sans censure apparente.

## notes

---

1. Intégralité de la communication de Serge Farnel en date du 5 avril 2009 au Symposium de Kigali – 15<sup>e</sup> commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda.
2. C'est l'inverse du thermostat, dit à *rétroaction négative*, dont l'augmentation de la température entraîne en général un mécanisme visant à la diminuer.
3. Contrairement aux dauphins et aux chauves-souris qui émettent une onde sonore dont l'écho – après qu'elle ait rebondi sur un obstacle – leur permet de former l'image mentale de ce dernier.
4. Il est, par exemple, pour certaines personnes, inconcevables que des soldats français aient pu précipiter des Tutsi de leur hélicoptère pendant l'opération humanitaire censée leur porter secours. C'est notamment le cas de Jean Hatzfeld qui considéra, dans une tribune accordée à *Libération*, cela « absurde ». Et pourtant, de nombreux témoignages en attestent, le premier ne datant pas de la Commission Mucyo mais de témoignages recueillis par la Française Cécile Grenier quatre ans plus tôt. Or ne serait-ce pas en fait le rejet *a priori* de ces témoignages qualifiés en la circonstance d'« absurdes » qui mériterait, lui, d'être considéré comme absurde ?
5. Compte-rendu de l'opération *Amaryllis* N° 018/3°RPIMa/EM/CD. Note « Confidentiel Défense » révélée par l'auteur le 25 janvier 2008.
6. De façon plus générale, seule une contrainte est susceptible de structurer la liberté qui nous est offerte, sans quoi nous ne lui offririons en retour que peu de moyens d'exprimer ses possibles. Pour ce qui est, notamment de la liberté de création artistique, André Gide écrit ainsi, dans *L'évolution du théâtre* : « L'art naît de contrainte, vit de lutte, meurt de liberté. »
7. Quand je parle de la France officielle de l'époque, j'aime rappeler l'expression inventée par l'universitaire rwandais José Kagabo : l'*Akazu française*, l'*Akazu* désignant le noyau génocidaire rwandais formé dans l'entourage de la belle famille du président Habyarimana. Je considère qu'il s'agit là d'un concept important en ce qu'il permet de couper court aux tentatives d'un groupe restreint de politiques et hauts gradés français de fuir leurs responsabilités dans le génocide en prenant la France en otage et en jetant leurs contempteurs en pâture à la vindicte populaire de la nation.